

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 11 avril 2018, à 20 heures**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 5 avril 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué -, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES (à partir de l'affaire n°3), Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. LEROUX, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE (jusqu'à l'affaire n°6), Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. FROITIER, M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT, M. BRAULT

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à M. LECHIEN), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme DESPRES (pouvoir à M. BONENFANT pour les affaires n°1 et 2), M. ORHANT (pouvoir à M. DERU), Mme DAGUIER (pouvoir à Mme BOURGAULT-LEBRANCHU), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mme MISSIR), M. GOUILLAUD (pouvoir à Mme BRINDEJONC), M. GOMBERT (pouvoir à M. DEGRENNE), M. CROCHETTE (pouvoir à M. TOUMINET à partir de l'affaire n°7), Mme CARRE-FAIRIER (pouvoir à Mme MALIDOR), Mme FRERET (pouvoir à Mme MEAL), M. SEGARD (pouvoir à M. BRAULT)

ÉTAIENT ABSENTES : Mme PAULANGE, Mme RIO

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

Avant de faire l'appel, M. le Maire fait part de la démission de Mme Véronique BONNEFOND qui habitant près de Rennes désormais, ne peut plus assurer pleinement son rôle d'élue et préfère donc mettre fin à son mandat.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire rend hommage à trois personnalités locales décédées dernièrement:

- Mme Marguerite FLOC'H-VILLARD, doyenne de la commune qui s'est éteint à l'aube de ses 106 ans.
- M. Eric FEST, ancien conseiller municipal et ancien directeur du centre social.
- M. Georges HERVE, Maire honoraire de Léhon.

M. DEGRENNE, Maire délégué de Léhon, rend également hommage à M. HERVE, personnalité léhonnaise importante.

M. le Maire précise ensuite que Mme Laure KIEFFER est la nouvelle doyenne de la commune, elle est âgée de 104 ans.

Le relevé de décisions de la séance du 13 mars 2018 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - FINANCES – Vote des taux de fiscalité directe locale de la commune nouvelle

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **48 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, M. FORGET) :

1. d'appliquer la politique d'abattements suivante, pour le calcul de la taxe d'habitation :

	Taux d'abattement
Abattement de droit commun pour charges de famille :	
- 1 à 2 personnes à charge	10%
- 3 personnes ou plus à charge	15%
Abattement facultatif pour les personnes handicapées et invalides	10%

2. de voter les taux de la fiscalité directe locale de la commune nouvelle de Dinan comme suit :

Taxe	Taux cible	Durée IFP
Taxe d'habitation	17,42 %	12 ans
Taxe sur le Foncier bâti	17,49 %	1 an
Taxe sur le Foncier non bâti	53,74%	1 an

A titre indicatif, les taux appliqués en 2018 sur les territoires historiques de Dinan et de Léhon sont les suivants :

TAXES	DINAN	LEHON
TAXE D'HABITATION	19,12%	15,87%
TAXE FONCIER BATI	18,03%	18,56%
TAXE FONCIER NON BATI	46,33%	61,95%

Affaire n°2 - FINANCES – Inscription budgétaire pour provision en vue d’une éventuelle condamnation de la ville suite à la résiliation d’un marché public de fourniture, pose et maintenance de bornes de distribution, d’électricité et d’eau au port

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’unanimité** d’inscrire une provision, d’un montant de 47 650 €, au budget annexe Port de Plaisance, en vue d’une éventuelle condamnation de la ville dans le litige qui l’oppose à la société MPI suite à la passation du marché public de fourniture, pose et maintenance de bornes de distribution d’électricité et d’eau du port.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°3 - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2018

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, M. FORGET) d’approuver les ouvertures et les révisions des autorisations de programme et les crédits de paiement suivants pour l’année 2018 :

LIBELLE AP/CP	OPERATION	MONTANT AP	CP 2018
AP/CP N° 1 : REMPARTS	opération 52	2 043 217 €	78 651 €
AP/CP N°2 : QUARTIER GARE	opération 71	5 216 184 €	600 000 €
AP/CP N°3 : CHATEAU	opération 53	1 347 300 €	1 150 000 €
AP/CP N°4 : HOSTELLERIE DES MOINES	opération 22	1 465 000 €	165 000 €
AP/CP N°5 : CLOS GASTEL	opération 23	700 000 €	500 000 €
AP/CP N°6 : AMENAGEMENT PLACE ST SAUVEUR	opération 72	762 000 €	62 000 €

Affaire n°4 - FINANCES - Budgets primitifs 2018 : principal et annexes

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, M. FORGET) :

- d'adopter le Budget Primitif Commune comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 076 024,80 €	21 076 024,80 €
Investissement	16 257 691,42 €	16 257 691,42 €
Total	37 333 716,22 €	37 333 716,22 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	136 416,03 €	136 416,03 €
Investissement	294 385,62 €	294 385,62 €
Total	430 801,65 €	430 801,65 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 490 146,76 €	1 490 146,76 €
Investissement	1 246 046,76 €	1 246 046,76 €
Total	2 736 193,52 €	2 736 193,52 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	75 961,46 €	75 961,46 €
Investissement	99 606,06 €	99 606,06 €
Total	175 567,52 €	175 567,52 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Revente d'énergie comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 900,00 €	19 900,00 €
Investissement	14 807,44 €	14 807,44 €
Total	34 707,44 €	34 707,44 €

- d'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste jointe au BP Commune.
- d'attribuer une subvention de 512 000 € au CCAS.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, Mme MISSIR, M. DERU, M. BERTIER, M. FORGET, Mme MEAL, M. JOUNEAU, Mme GUILLEMOT, Mme LE GUIFFANT, M. BOBIGEAT, HELLIO, M. DEGRENNÉ et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°5 - Acquisition de trois parcelles situées sur la commune de Taden (Pré de Baudouin) – Parcelles cadastrées section D n°815, D n°1478, D n°1480

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- 1) d'acquérir les trois parcelles situées sur la commune de Taden, cadastrées section D n°815 et D n°1478 et D n°1480 pour un prix de 2 740,80 euros (deux mille sept cent quarante et quatre-vingts cents) ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la ville.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°6 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Aéroport - demande de cession d'une parcelle sur la commune de Trélivan cadastrée B 1133 (Lot 1)

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de :

- 1) de solliciter auprès du juge commissaire la cession du lot n°1 (cadastrée B 1133) à la ville de Dinan pour une somme de 10 000 euros.
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire.

Affaire n°7 – ENVIRONNEMENT – « Démarche Zéro phyto »

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'engager la Ville dans une démarche visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble de son territoire.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. FORGET, M. BADOUAL, Mme GUILLEMOT, M. BERTIER et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°8 - ENVIRONNEMENT – Convention évènement « Nature en VilleS »

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- 1) d'adopter les dispositions prévues dans la convention relative à l'organisation de l'évènement « Nature en villeS » avec la commune de Lanvallay ;

- 2) d'autoriser M. le Maire à signer la convention pluriannuelle.

La discussion à laquelle prirent part M. de BELLEVUE, M. FORGET, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°9 - TOURISME – Amélioration des services de base sur le Canal d'Ille et Rance

Rapporteur : Mme PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- 1) d'accepter que Dinan Agglomération assure la coordination de l'ensemble du projet (demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire, demande d'autorisation d'urbanisme, groupement de commande, suivi des travaux, etc.) ;
- 2) d'approuver que Dinan Agglomération soit Maître d'Ouvrage et propriétaire du mobilier et de la signalétique ;
- 3) d'autoriser la délégation de gestion et d'entretien du mobilier et de la signalétique à la Commune de Dinan ;
- 4) d'accepter que Monsieur le Maire signe la convention d'entretien et de gestion et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération entre Dinan Agglomération et la Commune de Dinan pour une durée de 10 ans.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, Mme GUILLEMOT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°10 - ENVIRONNEMENT – Développement durable – Mise à disposition du service de Conseil en énergie partagé par Dinan Agglomération

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à conclure une convention avec Dinan Agglomération pour la mise à disposition, pour trois ans, du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) à hauteur d'un agent pour 0.5 ETP, aux conditions prévues dans ladite convention.

Affaire n°11 - ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2016

Rapporteur : M. FORGET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2016

La discussion à laquelle prirent part Mme GUILLEMOT, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Présentation d'un vœu en faveur de la libération de Salah Hamouri par le groupe Opp'Dinan

Cette affaire est reportée.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. DERU, M. FORGET, M. BRAULT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

La séance est levée à 00h30.